

Image not found or type unknown



Adoption simple renseignements

Par **rocklyne**, le **12/08/2019** à **18:49**

Bonjour,

Mon mari souhaite adopter ma fille de 13 ans, dont le père est décédé il y a plusieurs années.

J'ai vu qu'il existait des documents cerfa à transmettre au greffier afin de valider le consentement à l'adoption.

N'ayant pas beaucoup de moyens cela éviterait le notaire mais est ce toujours valable comme démarche ?

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **12/08/2019** à **19:10**

Bonjour

Ce dossier devrait vous indiquer la procédure.

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=%2301&cerfaFormulaire=15>